

Journée d'étude « Jeunes historiens »

Promotion 2022

La publicité de l'exécution capitale au cœur de la répression de la collaboration

(Bruxelles, 1944-1949)

UCLouvain

CONROTTE Maxime et ROUSSEAU Xavier

Entre 1944 et 1949, quatorze collaborateurs sont passés par les armes dans les communes de Saint-Gilles et d'Ixelles. Cette recherche veut inscrire l'histoire de ces treize hommes et cette femme dans un temps long, celui de la répression mais également dans un temps court, celui de leur exécution. A travers les archives de l'auditorat général et les articles de presse sur l'exécution, il est possible de s'immiscer au plus près des différents protagonistes de l'exécution et de percevoir la violence et les émotions que suscitent une mise à mort. Abolies dans les faits depuis 1863, la peine de mort et la publicité de l'exécution refont leur apparition entre 1944 et 1950. Celle-ci est alors publique afin d'exercer son pouvoir exemplatif et légitimer un pouvoir en perdition après une lourde occupation.

Très vite, le monde politique et plus particulièrement les différents ministres de la Justice sont soumis à des critiques émanant de l'opinion publique motivée par une vindicte presse au sujet de la mise en application de la peine capitale. Ces tensions sont également perceptibles à une échelle plus locale où l'organisation des exécutions n'est pas chose aisée. Le choix des bourreaux, des lieux de l'exécution ou le maintien de l'ordre public sur ces espaces clos sont des questions pratiques auxquelles les autorités peinent à répondre. Pire, les autorités se trouvent coincées entre la nécessité d'exécuter une peine dite archaïque et une population où la vengeance mémorielle crie famine.

Finalement, après plusieurs exécutions et les années passant, le pouvoir politique parvient à donner un caractère légitimant à l'état de droit en organisant les exécutions capitales dans les meilleures conditions possibles et en étant attentif aux moindres détails pour ne rien laisser au hasard...